



PROCES-VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 AVRIL 2024**

Le 09 avril 2024, les membres du Conseil Municipal convoqués le 03 avril 2024, se sont réunis en salle des Archers à Longperrier, sous la présidence de Monsieur Michel MOUTON, Maire, en séance publique.

15 membres présents à l'ouverture de la séance :

Mr Michel MOUTON, Mr Patrick SNAKOWSKI, Mme Marie-Christine DELME, Mr Jean-yves PROVOST, Mme Sylvie NIETO MORILLO, Mme Dominique LELONG, Mme Corinne SAINTE-BEUVE, Mme Catherine GRECO, Mr Christophe LE VAILLANT, Mr Frédéric RUBINSTEIN, Mme Valérie FESNOUX, Mme Maryline ALCAZAR, Mr Claude MARTA, Mme FLORENCE RONGIONE, Mr Stéphane ESTEVENON.

4 membres absents dont 4 DoUvoirs :

Mr Jean-Michel KIRCHE (Pouvoir Mme GRECO) ; Mr Mohamed EL-OUARDI (pouvoir Mme DELME) ; Mr Fabrice MOCQUARD (pouvoir Mr LE VAILLANT) ; Mr Nordine NEKHILI (pouvoir Mme RONGIONE).

Le maire a ouvert la séance à 19 h 05 après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Catherine GRECO (vote unanime).

- ❖ Allocution du Maire sur la diffusion d'un article dans la presse et d'un tract (en pièces jointes)

A la fin de cette allocution, Mr SNAKOWSKI demande la parole qui lui est refusée par le Maire.

- ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2024.

Les membres du Conseil municipal ont voté : 10 voix (dix) contre dont 3 pouvoirs (P. Snakowski, M.C. Delmé, C.Greco, C. Le Vaillant, V. Fesnoux, F. Rubinstein, C. Sainte-Beuve et pouvoirs J.M. Kirche, F. Mocquard, M. El-Ouardi) et 9 (neuf) voix pour (dont 1 pouvoir).

⇒ Délibération 2024-03
Démission de Madame DUTREUIL Christelle du poste de Conseillère Municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par lettre du 20 mars 2024, reçue le 22 mars 2024, Madame Christelle DUTREUIL a présenté à Monsieur le Maire sa démission de ses fonctions municipales de la Commune de Longperrier.

Sa décision, motivée par des raisons personnelles, est définitive.

Son remplacement sera attribué de plein droit en fonction du positionnement des candidats qui figurent sur les listes conduites aux élections municipales de 2020, soit Madame Maryline ALCAZAR.

Ce changement nécessite donc la modification de l'ordre du tableau de composition du conseil municipal, dernier point abordé en séance.

Entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 19 voix (dix-neuf) (dont 4 pouvoirs) valident la nomination de Mme Maryline ALCAZAR.

Exercice 2023 - Compte de gestion de Madame la Trésorière M^{me} MEAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte de gestion du budget principal joint à cette convocation est soumis au vote de l'assemblée.

Le résultat de l'exercice 2023 du budget principal présente :

Un excédent en section de fonctionnement de 954 597.14 €

Un excédent en section d'investissement de 201 280.05 €

Vous aurez donc à vous prononcer sur ce document de Madame la Trésorière et à autoriser Monsieur le Maire à le valider.

Entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 12 voix (douze) pour (dont 1 pouvoir) et 7 voix contre (dont 3 pouvoirs) (P. Snakowski, M.C. Delmé, C.Greco, C. Le Vaillant et pouvoirs J.M. Kirche, F. Mocquard, M. El-Ouardi).



Rapporteur : Monsieur le Maire

L'assemblée délibérante désigne un président suite au débat sur le compte administratif 2023.

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} Adjoint

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget communal a été mis en concordance avec le compte de gestion de Madame la Trésorière qui a fait l'objet d'un vote au point précédent.

Document mis à votre disposition pour en contrôler la concordance.

Le compte administratif se résume ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	3 342 844.08 €
Dépenses	- 2 571 038.36 €
<hr/>	
Solde d'exécution (excédent) =	771 805.72 €
Report de l'exercice N-1 (excédent)	+ 182 791.42 €
<hr/>	
Excédent N =	954 597.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	997 156.80 €
Dépenses	1 087 275.60 €
<hr/>	
Solde d'exécution (déficit)	- 90 118.80 €
Report de l'exercice N-1 (excédent)	291 399.65 €
<hr/>	
Excédent N	201 280.85 €

Restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes 1 100 000.00 €

Dépenses 260 910.36 €

Solde des restes à réaliser 895 067.63 €

Le Maire assiste à la discussion et se retire au moment du vote.

Entendu les explications du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 8 voix (huit) pour (dont 1 pouvoir), 1 voix contre (F. Rubinstein) et 9 abstentions (dont 3 pouvoirs) (P. Snakowski, M.C. Delmé, C.Greco, C. Le Vaillant, C. Sainte-Beuve, V. Fesnoux et pouvoirs J.M. Kirche, F. Mocquard, M. El-Ouardi).

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} Adjoint

Il sera donc proposé d'affecter le résultat du budget 2023 à celui de l'exercice 2024 de la façon suivante :

002 (recettes de fonctionnement) : 954 597.14 €

001 (recettes d'investissement) : 201 280.85 €

Entendu les explications du 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 11 voix (onze) pour (dont 1 pouvoir) et 8 abstentions (dont 3 pouvoirs) (P. Snakowski, M.C. Delmé, C.Greco, C. Le Vaillant, C. Sainte-Beuve et pouvoirs J.M. Kirche, F. Mocquard, M. El-Ouardi).

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} adjoint

Le produit des ressources fiscales sera de 1 344 146.00 € y compris la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le coefficient directeur déterminé sur l'état 1259 joint reste inchangé soit 1,373848. Il vous est donc demandé d'approuver les taux de fiscalité qui restent inchangés. D'autoriser Monsieur le Maire à valider l'état fiscal 1259 pour l'exercice 2024.

Entendu les explications du 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 19 voix (dix-neuf) pour (dont 4 pouvoirs).

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} Adjoint

Certaines ressources inscrites au budget tiennent compte des derniers tarifs municipaux ayant fait l'objet de délibération en 2023

- Nouveaux tarifs scolaires et extra-scolaires applicables au 1^{er} janvier 2024 (délib. 2023-25)
- Cimetière — nouveaux tarifs (délib. 2023-27)

Au vu des reports constatés du Compte Administratif ainsi que de l'affectation du résultat, il vous sera proposé d'adopter le Budget 2024 de la Commune.

Concernant les subventions qui vous seront présentées lors de ce conseil, il est précisé qu'il sera attribué pour le CCAS 25 000,00 € et 19 080.00 € pour les Associations.

En annexe, vous trouverez le budget primitif sous forme de tableau synthétique pour plus de compréhension, la maquette budgétaire ne reprenant pas les restes à réaliser ainsi que le résultat d'exercice, dans l'annexe II A.

Information la délibération relative à la fongibilité des crédits de section à section n'est plus nécessaire puisque le pourcentage appliqué sera voté avec le budget primitif (cf page 6 de la maquette)

Liens utiles

http://www.dotations-docl.interieur.oouc.fr/consultation/dotations_en_ligne_php

Mme Rongione demande des explications à Mr Snakowski concernant le budget.

Mr Snakowski explique qu'il s'agit d'investissements pour l'école en majorité et voirie, parking, trottoirs...

Mr Marta trouve le montant de l'école excessif et pense qu'il faut le revoir. Plusieurs membres du conseil sont du même avis.

Mr le Maire explique que l'appel d'offres pour le choix des prestataires est en cours. Il n'y a pas eu de concours d'architectes.

Mr Snakowski explique que suite à l'augmentation du nombre de logements de 400 à 670, l'école n'aura pas assez de classes et que nous n'aurons pas plus de subventions de l'aménageur (avenant signé à la CARPF).

Mme Rongione demande une suspension de séance à 19h55 qui est accordée par Mr le Maire. Reprise de la séance à 20 h 05.

Mme Rongione demande la parole avant le vote, qui lui est accordée par le Maire (texte en annexe).

Entendu les explications du 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 5 voix (cinq) pour, 9 voix (neuf) contre (dont 3 pouvoirs) (P. Snakowski, M.C. Delmé, C.Greco, C. Le Vaillant, C. Sainte-Beuve, F. Rubinstein et pouvoirs J.M. Kirche, F. Mocquard, M. El-Ouardi) et 5 abstentions dont 1 pouvoir (V. Fesnoux, C. Marta, S. Estevenon, F. Rongione et pouvoir N. Nekhili).



Rapporteur : Monsieur le 3ème Adjoint

Le montant de 19 080.00 € inscrit au budget 2024 se détaille comme suit :

ASSOCIATIONS :	ATTRIBUÉ 2024
ADML MODELISME (LONGPERRIER)	400,00 €
Amicale des anciens de Longperrier	2 200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers DAMMARTIN EN GOËLE	500,00 €
AS COLLEGE G. BRASSENS	500,00 €
AS LYCÉE CDG	700,00 €
CLUB LA BOULE DE LA SOURCE (LONGPERRIER)	1 000,00 €
Comité des fêtes Longperrois	1 500,00 €
CORD OLYMPIQUE REGIONAL DAMMARTINOIS	600,00 €
GOELE PHOTO (SAINT-MARD)	200,00 €
GOËLE RANDO (DAMMARTIN EN GOËLE)	150,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DAMMARTINOISE	0,00 €
KANGOUROUS OMNISPORT (DAMMARTIN EN GOËLE)	2 000,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER SEINE ET MARNE (MELUN)	400,00 €
LES AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST JEAN (DAMMARTIN EN GOËLE)	200,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS (SAINT-MARD)	400,00 €

LIVR'ECHANGE	1 000,00 €
CENTRE 77 -- NORD 77 SAAD (DAMMARTIN EN GOËLE)	0,00 €
ADSB DON DU SANG	500,00 €
ONAC (Bleuet de France)	80,00 €
AFM TÉLÉTHON	200,00 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
CS DAMMARTIN FOOT	700,00 €
CROIX ROUGE	1 000,00 €
Les BLOUSES Roses (hospitalisation enfants) - Penchard	0,00 €
Les jours heureux	200,00 €
Transcendance	500,00 €
Ecole de Danse St Mard La Goële	500,00 €
Association 40 Rugissants gendarmerie Dammartin	500,00 €
Ecole de Musique Edward CHEKLER	500,00 €
AVRIL	0,00 €
Les Ptits Bergers Longperrois	1 500,00 €
Fait battre ton cœur	150,00 €
Les foulées Longperroises	500,00 €
TOTAL	19 080,00 €

Entendu les explications du 3^{ème} adjoint et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 19 voix (dix-neuf) pour (dont 4 pouvoirs) et abstention de Mr C. Le Vaillant pour "Les foulées Longperroises" dont il est président.



Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du Conseil Municipal de la commune du Mesnil Amelot du 13 février dernier, il a été décidé la modification statutaire du Syndicat intercommunal du CES de Saint-Mard et l'intégration des communes de Iverny, Plessis l'Evêque, Le Plessis aux Bois et Villeroy.

Il est donc demandé aux communes membres d'approuver sur ces deux points et d'autoriser Monsieur le Président du SICSM à solliciter Monsieur le Préfet pour constatation de ces nouvelles adhésions.

Entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 19 voix (dix-neuf) pour (dont 4 pouvoirs).

Objet : Subvention pour les panneaux photovoltaïques de la salle de gymnastique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il a été décidé l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de gymnastique afin de minimiser les coûts énergétiques.

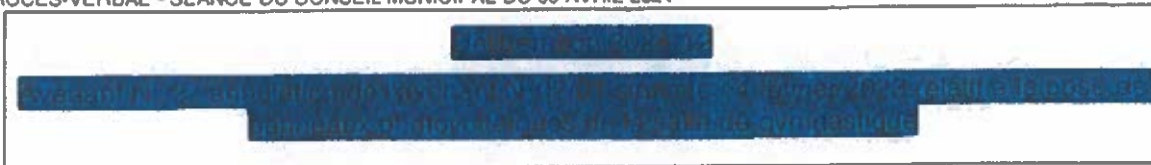
Le montant de ces travaux s'élèverait à 50 018,00 H.T.. La collectivité pour financer ce projet sollicite la subvention « STRATEGIE ENERGIE CLIMAT » attribuée par la Région.

Le financement serait le suivant :

Coût H.T. des travaux	50 018.00 €
(Avenant MATHIS 48018.00 € + Raccordement ENEDIS 2 000.00 €)	
Subvention sollicitée	16 834.05 €
50 % du montant retenu (33 668.10 €)	
Reste à charge H.T. de la commune	33 183.95 €
Tva 20 %	10 003.60 €
Reste à charge de la commune	43 187.55 €

Il sera donc inscrit au budget de la commune la part restant à sa charge. La collectivité s'engage à maintenir les équipements financés pendant au moins 10 ans.

Entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 19 voix (dix-neuf) pour (dont 4 pouvoirs).



Rapporteur : Monsieur le Maire

A ce jour n'ayant pas de délai pour l'obtention de la subvention proposée ci-dessus, il est proposé l'annulation de l'avenant N° 02/01 afin de ne pas bloquer la situation.

En effet, l'annulation de l'avenant N° 2/01 permettrait la réception de la salle de gymnastique, d'obtenir le décompte général définitif des travaux ainsi que le paiement du solde des subventions correspondantes.

L'installation des panneaux photovoltaïques serait donc indépendante du marché de travaux de la salle de gymnastique.

Entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté par 19 voix (dix-neuf) pour (dont 4 pouvoirs).



Rapporteur : Monsieur le Maire

Au vu de la notification de Monsieur le Maire à Monsieur SNAKOWSKI Patrick, 1^{er} Adjoint, précisant le retrait de toutes ses délégations par arrêté municipal 2024-34 du 29 février 2024, il est nécessaire de se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Pour ce faire, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur SNAKOWSKI Patrick.

Le résultat du vote déterminera la modification ou non du tableau de composition du Conseil Municipal.

Mr Snakowski demande le retrait de cette délibération pour le motif suivant : il a toujours une délégation du Maire pour les finances.

Mr le Maire reporte cette délibération a posteriori.

[REDACTED]

Conformément aux droits attachés aux conseillers municipaux de consulter les pièces d'un dossier (contrats & conventions), les documents attachés à ces décisions sont consultables en mairie ou en fin de séance, les registres des délibérations et des décisions étant déposés régulièrement sur la table de décharge

Le Maire précise qu'il n'a pris aucune décision depuis décembre.

[REDACTED]

Conformément à la délibération N° 2020-12, les questions orales et écrites et les réponses ne donnent lieu à aucun débat et sont consignés dans le registre des délibérations.

Mme Rongione rappelle au Conseil municipal le 2ème alinéa de la charte des élus ainsi que l'article 5 du règlement intérieur.

Mme Delmé demande à Mr le Maire qui est chargé du recrutement pour le centre de loisir puisqu'elle n'a plus l'autorisation du Maire pour effectuer les recrutements avec le coordinateur. Mr le Maire répond qu'il s'occupe du personnel.

Les questions orales demandées par mail du 03 avril 2024 par Mme Greco n'ont pas été abordées.

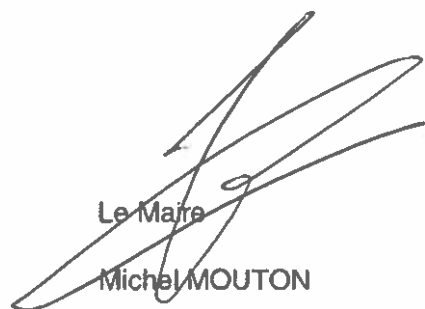
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Longperrier, le 15 avril 2024



La secrétaire de séance

Catherine GRECO



Le Maire

Michel MOUTON

G/ Concernant le vote du budget
(demander la parole avant le vote du budget)

Mme RONGONE

Je demande que mon intervention soit retranscrite dans le compte rendu de séance

On peut constater un conflit au sein de la majorité, une distorsion entre élus et des querelles de personnes.

Cette atmosphère délétère pollue une réflexion objective et on s'éloigne de l'objet propre d'un vote de budget.

Il semblerait que les élus dissidents de la majorité voteront « contre » alors qu'ils ont toujours voté « pour », sachant que le budget 2024 est quasi similaire et en continuité de celui de 2023.

Si le « contre » l'emporte, il est fois probable que la commune soit mise sous tutelle.

Ça veut dire que la gestion de la commune revient à l'état, que les investissements seront gelés et que les élus ne pourront plus prendre de décision.

Pour les élus de la liste « Le Bien Vivre Ensemble » (LBVE), nous nous retrouvons devant un cas de figure très particulier :

- D'un côté, un vote « contre » ferait nous rallier du côté des dissidents de la majorité ; les querelles entre un maire et son ler adjoint ne nous concernent pas et on oublierait largement les intérêts de la commune,

Il n'est pas question pour les élus de l'opposition de cautionner cette attitude qui n'est pas digne d'un élu.

et d'un autre côté nous voulons restés fidèles à nos valeurs et nos projets de campagne et dans tous les cas respecter ce pour quoi nous avons été élus. Nous ne voulons pas que la commune soit prise en otage à cause de conflits de personnes.

En conséquence, les 4 élus de l'opposition voteront « Abstention » pour qu'il n'y ai pas méprise sur le sens du vote.

JA

A/R le Maire

Madame, Monsieur,

Monsieur Snakowski a pris l'initiative d'intervenir par voie de presse locale pour vous informer des dysfonctionnements, selon lui, qui existe au sein du conseil Municipal et des services communaux.

Cet article a été relayé par ses soins via les réseaux sociaux, ce qui m'impose de faire la mise au point suivante :

Je tiens d'abord à vous confirmer que j'ai toujours agi dans le sens de l'intérêt des Longperrois et je continue de m'employer à cette action avec toute mon énergie et ma volonté dans le sens de l'intérêt général de la Commune.

Les allégations contenues dans l'article publié par la presse relèvent du mensonge et de l'inexactitude.

En effet, le projet immobilier dont il est question est mené sous la forme d'une ZAC (Zone d'aménagement concerté) et est de la compétence intercommunale et non communale. Je n'ai donc pas pu inscrire quoi que ce soit concernant cette opération à l'ordre du jour d'un conseil municipal, puisque celui-ci est incompétent en la matière.

L'avenant a donc été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

Par ailleurs, une réunion spéciale du Conseil s'est tenue le 6 février dernier, au cours de laquelle l'aménageur et un représentant de la CA-RPF étaient présents pour expliquer l'évolution du projet et ses conséquences, notamment sur les effectifs scolaires. Je tiens à vous rappeler que l'aménageur participe financièrement à la réalisation d'une nouvelle école, la CA-RPF également, et nous n'aurions jamais pu uniquement avec les finances locales nous lancer dans ce projet sans cette opération. Nous souhaitons regrouper sur un même site l'ensemble des équipements scolaires pour un meilleur fonctionnement pour les enfants, les parents et la Commune

Monsieur Snakowski me fait le procès de prendre des décisions sans prendre l'avis de quiconque. FAUX. Monsieur Snakowski a participé avec moi à toutes les réunions concernant les nouveaux projets et a même été en avant pour faire modifier le PLU dans le secteur de « Gamm vert » permettant ainsi la réalisation d'une opération immobilière de logements

Enfin, s'agissant des relations entre Elus et avec les services, je tiens à vous confirmer que ma porte n'a jamais été fermée pour écouter, échanger, discuter de quelque problème que ce soit dans la gestion communale.

Vous me connaissez suffisamment pour ne pas mettre en doute ce fait.

Le problème qui se pose est celui de la relation avec une salariée de la commune qui a outrepassé ses fonctions et qui n'est pas victime, mais plutôt actrice d'un certain nombre de faits reprochables., qui ont d'ailleurs fait l'objet de plaintes de la part d'autres membres du personnel.

Quant aux faits ayant entraîné la modification de son poste, ils sont totalement faux puisque cette personne est en arrêt maladie depuis le 1^{er} janvier 2024, donc comment aurait-elle pu informer les membres du conseil le 8 février ? et que par ailleurs elle a été réaffectée à un poste le nécessitant et ce, en fonction de sa qualification de catégorie C en tant qu'agent territorial. Elle a laissé entendre tant aux membres du personnel qu'aux administrés qu'elle relevait d'une tout autre catégorie, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, plutôt que de « déballer » nos difficultés de communication dans la presse, il conviendrait que chacun retrouve du bon sens pour terminer ce mandat qui expire dans deux ans maintenant. En tant qu'électeur, vous serez alors juge de mon action et de celle de mon équipe et aurez le choix d'élire l'équipe qui vous paraîtra le mieux à même de gérer la Commune dans le sens de l'intérêt général et non partisan.

Pour conclure, je tiens à vous dire que je ne démissionnerai pas de mon poste de Maire, qu'aucun conseil ne peut me destituer et que le risque que mes anciens collègues devenus mes opposants prennent est que nous soyons mis sous tutelle de l'Etat

Je vous remercie de votre attention et vous assure de ma fidélité et de mon engagement à votre service

Chères Longperroises, Chers Longperrois,

Le 7 mars dernier par L.R.A.R, nous nous sommes adressés à Monsieur le Maire de Longperrier, Michel MOUTON, pour lui faire part de notre mécontentement sur sa manière d'agir et demander d'inscrire au prochain conseil, le retrait de ses délégations de signature.

En effet, il est temps que les administrés sachent !

- ✓ Aucune communication tant avec ses co-élus qu'avec la population longperroise.
- ✓ Opacité totale dans les prises de décisions de M. Le Maire.
- ✓ Dysfonctionnement au sein des services de la Mairie.
- ✓ Retrait unilatérale de la délégation à l'urbanisme au 1^{er} adjoint après qu'il a osé s'opposer au projet d'avenant de construction de 270 logements supplémentaires en l'état.
- ✓ Signature contre l'avis de la majorité des conseillers d'un avenant auprès d'un aménageur pour la construction de 270 nouveaux logements en plus de ceux prévus (dans la ZAC) sans contrepartie financière pour contribuer à participer aux futurs investissements indispensables des services de la Mairie ; école, volerie, cantine, et éviter l'augmentation des impôts des Longperrois de manière exponentielle.
- ✓ Signature de 58 logements supplémentaires (chemin du Gazon) sans projet de PUP* contre l'avis de la majorité des conseillers

Fort de notre volonté à contribuer à travailler ensemble et dans la concertation, nous avons tenu à vous informer de notre désapprobation envers les agissements du Maire et avons informé les services de l'Etat de la gravité de la situation.

10 élus de la liste Majoritaire

Le PUP n'est pas une taxe d'urbanisme mais une participation de l'aménageur. Il s'agit d'une méthode de financement contractualisé, permettant le financement en tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagements. (école, volerie, travaux sécuritaires, etc...)

Longperrier le 11 Juillet 2024

Observations en complément du CR du Conseil Municipal du 09 Avril 2024.

Mr Le Maire,
Mme Gréco Catherine, Secrétaire de séance du conseil municipal du 09 avril 2024

A lire le Procès-Verbal de la séance du 09 avril dernier, il s'avère que les échanges entre le 1^{er} Adjoint Mr Snakoswki et l'opposition (LBVE) que je représente, n'ont pas été rapporté même succinctement.

Notamment pour les sujets :

- Aucuns échanges rapportés sur le litige qui oppose Mr le Maire et le 1^{er} adjoint, notamment suite aux publications sur les réseaux sociaux ou presse,
- Aucuns échanges rapportés sur le climat délétère installé au sein des services provoquant arrêts de travail, dépression, de certains agents employés par la commune,
- Aucuns échanges rapportés sur le climat délétère installé par un seul agent administratif employé par la commune, qui se trouve être aussi la compagne du 1^{er} adjoint,
- Aucuns échanges rapportés sur les explications concernant le budget et l'intention de vote (en rejet), rapport aux litiges de personnes existant entre Mr Le Maire, le 1^{er} adjoint et sa compagne.
Le 1^{er} adjoint délégué aux finances se retranchant derrière cette tirade « je n'ai pas travaillé sur le budget » ?!?!
Un règlement de compte personnel qui se solde par la prise en « otage » de la commune ».

Mme Rongione
Tête de liste LBVE